



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	46
Votants par procuration	5
Absents	9
Total des votes	51

4.1

L'an deux mille vingt six, le huit juin, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 2 juin 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, Mme BOURNISIEN, M. HERVIEU, M. VAST, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, Mme DUHAMEL, Mme MARIE

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. TIHY A MME DUHAMEL, MME DUONG A M. LAMY, M. RUEL A MME MANSOIS, M. MORDANT A MME TAILLOIS, MME BREHIER À M. GREAUME

ÉLUS ABSENTS :

M GIRARD, M. LEROY, M. TIHY, MME DUONG, MME QUERUEL, M. RUEL, MME TEMAGOULT, M. MORDANT, MME BREHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SIMON

**N°DEL_0097_2026 Modification du tableau des effectifs au 15/06/2026 - Promotion interne
Agent de maîtrise 2026**

Dans le cadre de la campagne 2026 de promotion interne, quarante-neuf agents de la collectivité remplissaient les conditions d'éligibilité pour accéder au grade d'agent de maîtrise. À l'issue de l'analyse des situations individuelles et conformément aux dispositions statutaires, la collectivité a choisi de présenter sept dossiers au Centre de gestion de l'Eure. Ces sept dossiers ont reçu un avis favorable du CDG 27.

Parmi ces candidatures, cinq agents ont pu bénéficier d'une promotion interne au titre de l'ancienneté, tandis que deux agents ont obtenu cette possibilité grâce à la réussite de l'examen professionnel. La collectivité tient à souligner l'engagement de ces agents dans leur parcours professionnel et à saluer l'effort particulier de ceux ayant choisi de se présenter à un examen professionnel, témoignant ainsi de leur volonté d'être pleinement acteurs de leur évolution de carrière.

À ce stade, seuls les dossiers de promotion interne pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ont été instruits par le CDG 27. En raison du contexte des élections municipales, le Centre de gestion de l'Eure a décidé de reporter l'étude des autres dossiers de promotion interne soumis à quota, lesquels seront examinés en fin d'année 2026.

Afin de procéder à la nomination des agents promus, il appartient désormais à la collectivité de mettre

à jour son tableau des effectifs. Il convient ainsi de transformer, au 15 juin 2026, cinq postes d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet, un poste d'ATSEM principal de 1^{re} classe à temps complet, ainsi qu'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, pour les reclasser en sept postes d'agent de maîtrise à temps complet.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU l'avis favorable rendu par le Centre de gestion de l'Eure concernant les sept dossiers présentés par la collectivité pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ;

VU le tableau des effectifs actuellement en vigueur au sein de la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'avis de la CAP en date du 5 mars 2026,

CONSIDÉRANT que seuls les dossiers de promotion interne pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ont été instruits à ce stade, le CDG 27 ayant décidé de reporter l'étude des autres promotions internes soumises à quota en raison du contexte des élections municipales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité d'accompagner l'évolution professionnelle de ses agents et de valoriser leur engagement, notamment ceux ayant entrepris une démarche volontaire de réussite à un examen professionnel ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour permettre la nomination des agents promus, de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs au 15 juin 2026 ;

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré



A l'unanimité,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs afin de tenir compte des promotions internes validées par le Centre de gestion de l'Eure (CDG 27) au titre de l'année 2026 en date du 15 juin 2026 ;
- **DE MODIFIER**, à compter du 15 juin 2026, les grades suivants en agent de maîtrise :
 - 5 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au chapitre 12 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son Représentant à signer les actes relatifs à cette décision ;

Pont-Audemer, le 8 juin 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES